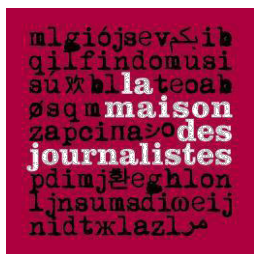


**CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION  
DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES  
À L'OPÉRATION « RENVOYÉ SPÉCIAL »**



**La Maison des  
journalistes MDJ**

35, rue Cauchy  
75015 PARIS

Web :

[www.maisondesjournalistes.org](http://www.maisondesjournalistes.org)  
[www.oeil-maisondesjournalistes.fr](http://www.oeil-maisondesjournalistes.fr)



Téléphone

01.40.60.04.02  
01.40.60.04.06

E-mail : [renvoye.special@  
maisondesjournalistes.org](mailto:renvoye.special@maisondesjournalistes.org)

Depuis 2006, la Maison des journalistes (MDJ) met en place l'opération Renvoyé spécial menée conjointement avec le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information). Les journalistes exilés vont à la rencontre de jeunes lycéens des différentes régions de France, pour parler de leur expérience et les sensibiliser à la cause de la liberté de la presse et de la défense des démocraties.

**Remarques générales**

Il est à rappeler à tous les participants que l'opération « Renvoyé spécial » n'est pas une tournée de conférenciers habitués à répéter mot pour mot un discours calibré dans un espace public. Il s'agit d'un témoignage entre un journaliste réfugié, demandeur d'asile, et des lycéens sur la liberté d'expression dans les médias. Il semble parfaitement déraisonnable, voire totalement incongru de vouloir « surutiliser » et épuiser l'intervenant pour plusieurs rencontres dans la même journée. Il faut garder à l'idée que certains journalistes ont été confrontés à des violences extrêmes et restent fragiles.

Ces conditions générales de participation doivent être acceptées par le/la responsable du projet Renvoyé spécial de l'établissement scolaire sélectionné. Elles visent à régler la tenue de la rencontre et garantir la qualité des échanges avec le journaliste.

L'établissement sélectionné s'engage à :

- faciliter le déroulement de la rencontre : tous les détails logistiques doivent être convenus avec la MDJ pour préparer au mieux la venue du journaliste ;
- effectuer un véritable travail d'information préalable auprès des élèves engagés dans le projet (recherche documentaire, raisons de leur intérêt pour cette rencontre et thème, « angle » des questions) ;
- veiller à ce que l'interprétariat, lorsqu'il est nécessaire, présente des garanties d'objectivité propres à ménager la susceptibilité de l'intervenant et mettre en contact l'interprète avec le journaliste en amont de la rencontre ;
- inviter, si possible, la presse locale à couvrir la rencontre afin de donner de la visibilité à l'opération et mentionner l'initiateur et les partenaires du projet (Maison des journalistes, CLEMI) ;
- envoyer à la MDJ les documents écrits ou audio-vidéo réalisés par les élèves et/ou par les journalistes de la presse locale ;
- prévenir au moins deux semaines avant en cas d'annulation (dans le cas contraire l'établissement remboursera la MDJ pour les frais de transport engagés) ;
- valoriser, si possible, l'évènement à travers les réseaux sociaux en utilisant l'hashtag #RenvoyéSpécial et taguant le comptes de la MDJ sur Facebook («Maison des journalistes MDJ») et Twitter («MDJournalistes»).
- remplir le formulaire d'évaluation de la rencontre et l'envoyer à la MDJ ;
- faire signer un fichier concernant le droit à l'utilisation d'images (photos et vidéos) par les parents d'élèves ;
- ne contacter l'intervenant que par le biais de la MDJ. Pour toute demande d'intervention, contacter directement la MDJ et non les journalistes de la MDJ.

**Établissement scolaire**

Dénomination : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Intitulé de l'intervention : .....

Classe et nombre d'élèves : .....

**Personnes de l'établissement engagées dans le projet :**

Nom	Prénom	Fonction et discipline	Coordonnées
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Accepte(nt) les conditions générales de participation.

Fait à : ..... Le.....

.....

Signature(s)